

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_40-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

N° 20240408-40

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 avril 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Maria DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE et Pierre ROZE

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Olivier CHAMBON
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Frédéric BARADUC à Frédéric CHONIER
Sophie DELAIGUE à Stéphane RODIER
Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Farida LAÏD à Eric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS et Rachel BOURNIER

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE et Daniel CRAMER

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

FIXATION TAXE GEMAPI

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2334-2 ;

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

43

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

Total votants :

54

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_40-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

Vu l'article 164 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu les articles 1639 A, 1639 A bis, et 1530 bis du Code Général des Impôts (CGI).

Considérant les délibérations du Conseil Communautaire du 12 septembre 2019, du 20 février 2020, du 10 mars 2021, du 22 mars 2022, et du 23 mars 2023 qui ont respectivement instauré et fixé la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation).

Il est rappelé à l'Assemblée qu'il est procédé annuellement à la fixation de ladite taxe GEMAPI parallèlement à la conduite des actions planifiées sur 6 ans (2020-2025) dans le cadre de la politique GEMAPI et touchant plus particulièrement au bassin versant de la Dore. Dans le cadre de cette planification, établie en concertation avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez auquel la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a transféré cette compétence, le coût net estimé pour la Communauté de Communes est de 306 807 euros pour 2024.

La contribution à Vichy Communauté pour affluent de l'Allier est de 2 000 euros et à Billom Communauté de 601,42 euros.

Aussi, pour mener à bien cette programmation, il est donc proposé de fixer la taxe GEMAPI à hauteur de ces montants soit 309 409 euros pour l'année 2024 de manière à financer les charges annuelles prévues (fonctionnement et investissement).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la fixation de la taxe GEMAPI pour 2024 dans les conditions susmentionnées.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 45	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0

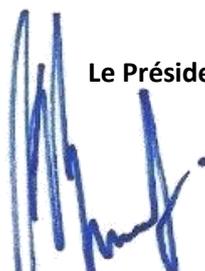
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

